

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 : Concevoir la politique de management global des risques en cohérence avec la stratégie et les activités de l'organisation	C1.1.1 à C1.3.2
Bloc 2 : Manager les risques opérationnels (industriels, professionnels et environnementaux) de l'organisation	C2.1.1 à C2.2.2
Bloc 3 : Piloter l'évaluation financière et la couverture financière et assurantielle des risques de l'organisation	C3.1.1 à C3.3.2
Bloc 4 : Piloter la gestion de crise et la gestion de la continuité d'activité de l'organisation	C4.1.1 à C4.3.2
Bloc 5 : Piloter le déploiement d'une stratégie de management global des risques	C5.1.1 à C5.2.2

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1.1-Diagnostic des risques et opportunités de l'organisation liés à son environnement, à la réglementation qui encadre son activité et à ses objectifs stratégiques.</p> <p>T1-Identification des risques de l'organisation au regard de sa vision stratégique et de ses objectifs financiers et extra-financiers ;</p> <p>T2-Anticipation des changements de l'environnement de l'organisation ;</p>	<p>C1.1.1- Identifier les risques (présents et futurs) auxquels fait ou fera face l'organisation en prenant en compte ses objectifs financiers et extra-financiers (dont ESG -Environnemental, Sociétal et de Gouvernance), les interactions entre ces risques, la situation et les évolutions de son environnement (politique et géopolitique, économique et concurrentiel, socio-culturel, technologique, écologique et légal) de façon à évaluer leurs impacts (vraisemblance d'occurrence et conséquence) pour l'organisation et ainsi aligner la politique de management des risques à la stratégie de l'organisation.</p>	<p>Mise en situation professionnelle 50% du bloc</p> <p>Epreuve écrite individuelle</p> <p>Réalisation d'un rapport d'analyse d'une politique de management global des risques à partir d'un cas d'entreprise.</p> <p>Le candidat établit un rapport comprenant :</p>	<p>C1.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'identification des risques est justifiée par la prise en compte des objectifs financiers et extra-financiers (en particulier les objectifs ESG) ; -L'identification des risques prend en compte l'impact de leurs chaînes d'interaction ; -L'identification des risques présents et futurs prend en compte toutes les dimensions de l'environnement de l'organisation (politique, économique et

<p>T3-Identification des propriétaires de risques et des parties prenantes externes de l'organisation exposées aux risques et leurs attentes ;</p> <p>T4-Collecte et traitement des données sur les risques de l'organisation ;</p> <p>T5-Cartographie des risques financiers et extra-financiers</p>	<p>C1.1.2- Collecter et analyser les données nécessaires à l'élaboration de la politique de management des risques en pilotant les interactions (audit, interview) avec chaque propriétaire de risques de l'organisation et les services de contrôle interne et de conformité le cas échéant, de façon à déterminer l'exposition aux risques et leur niveau.</p> <p>C1.1.3- Réaliser une cartographie des risques et opportunités en identifiant les parties prenantes internes (gouvernance, propriétaires de risques) et externes (partenaires, média, clients, autorités publiques, ...) et en analysant leurs attentes en termes de facteurs et d'indicateurs de risques y compris ESG de façon à restituer les informations pertinentes à la prise de décision aux organes de gouvernance de l'organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une identification des risques auxquels l'organisation fait face (C1.1.1), - Une description de la démarche de collecte des données (C1.1.2), - Une synthèse de l'analyse des données collectées auprès de propriétaires de risques (C1.1.2) - Une cartographie des risques et opportunités (C1.1.3). - Une présentation de l'architecture organisationnelle de management des risques intégrant la description des processus, de leurs interactions et KRI ainsi que leur dispositif de suivi (C1.2.1, C1.2.2 et C.1.2.3) 	<p>concurrentiel, socio-culturel, technologique, écologique et légal) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -La vraisemblance d'occurrence et les conséquences au regard de la stratégie de l'organisation de chaque risque sont évaluées ; <p>C1.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les outils et la démarche de recueil des données sont adaptés à l'objectif de la collecte ainsi qu'aux PSH le cas échéant ; -Le recueil des données est réalisé auprès des propriétaires de risque concernés ainsi que le cas échéant des services de contrôle interne et conformité ; -L'analyse des données recueillies permet de déterminer le niveau des risques préalablement identifiés ; -L'analyse des données recueillies permet de déterminer l'exposition aux risques identifiés. -La conformité de la collecte et de l'analyse des données au RGPD est démontrée. <p>C1.1.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les parties prenantes internes et externes sont identifiées ; -Les attentes des différentes parties prenantes sont analysées en termes de
---	---	--	--

			<p>facteurs et d'indicateurs de risques y compris ESG ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -La cartographie repose sur la consolidation des données recueillies ; -La cartographie intègre les risques, les opportunités liés aux parties prenantes internes et externes identifiées ; -La cartographie rend compte de la situation de l'entreprise et permet de visualiser l'ensemble des risques ; -La restitution prend en compte les éventuelles adaptations aux personnes en situation de handicap ; -La conformité au RGPD de l'analyse des attentes des parties prenantes et leur restitution aux organes de gouvernance est démontrée ; -La restitution écrite du rapport est professionnelle sur la forme (orthographe, syntaxe, vocabulaire professionnel, mise en page, respect des règles anti-plagiat...).
<p>A1.2- Conception de l'architecture organisationnelle du management global des risques, dans le cadre normatif adapté</p> <p>T1-Structuration du dispositif organisationnel de management global des risques ;</p>	<p>C1.2.1- Concevoir la structure du dispositif de management global des risques de l'organisation en déterminant les périmètres d'action des acteurs internes et les différentes interactions organisationnelles de manière à identifier les responsabilités des propriétaires risques.</p> <p>C1.2.2- Concevoir les processus de management des risques conformément à un référentiel normatif ISO 31000 ou COSO¹ de façon à formaliser le</p>		<p>C1.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsabilités des propriétaires de risque sont identifiées et justifiées par la caractérisation de leurs périmètres d'action. -La structure du dispositif de management global des risques prend en compte ces responsabilités ainsi que

¹ Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

<p>T2-Formalisation des processus de management des risques ;</p> <p>T3-Identification des indicateurs-clés (Key Risk Indicators- KRI)</p> <p>T4-Formalisation du dispositif du suivi des KRI et d'atteinte des objectifs</p>	<p>fonctionnement de l'architecture organisationnelle du management global des risques.</p> <p>C1.2.3- Formaliser le dispositif de suivi des KRI en déterminant les indicateurs pertinents, en les suivant dans un tableau de bord pour identifier les écarts et piloter la démarche d'amélioration continue ou les actions correctives à mettre en place.</p>		<p>les différentes interactions organisationnelles.</p> <p>C1.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La conception des processus de management des risques est conforme aux préconisations des référentiels normatifs ; -Le fonctionnement de l'architecture organisationnelle du management global des risques est formalisé, il fait apparaître les processus identifiés. <p>C1.2.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les indicateurs clés (KRI) sont identifiés ; -Le processus de suivi des KRI est formalisé ; -Les écarts sont identifiés et permettent la préconisation d'actions d'amélioration ou de correction.
---	--	--	---

<p>A1.3- Cadrage des processus de prise de décisions, selon l'appétence au risque de l'organisation</p> <p>T1-Détermination de l'appétence au risque de l'organisation ;</p> <p>T2-Etablissement des limites pour chaque catégorie de risque ;</p> <p>T3-Définition des règles de prise de décision en conformité avec la politique de management des risques ;</p>	<p>C1.3.1- Mesurer l'appétence au risque de l'organisation selon les orientations des organes de gouvernance en mobilisant des outils et techniques issus de l'analyse de la décision, en modélisant les préférences de la gouvernance et en définissant une métrique de façon à établir la prise de risque acceptable.</p> <p>C1.3.2- Formaliser la prise de décision dans l'incertain de l'organisation à l'aide d'un outil logiciel, en prenant en compte son appétence au risque ainsi que les biais cognitifs associés et en encodant les probabilités d'occurrence des événements incertains dans le but de s'assurer de l'adéquation des décisions aux objectifs de l'organisation.</p>	<p>Mise en situation professionnelle 50% du bloc</p> <p>Épreuve écrite collective (40%) Épreuve orale individuelle (60%)</p> <p>Réalisation durant une période de 2 mois d'un rapport sur la base d'un projet collectif (groupes de travail de 3 à 5 personnes) autour d'un cas d'analyse de la décision. Le thème est imposé par l'école, le choix du cas se fait par le groupe et est validé par l'école.</p> <p>Le rapport devra inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une description de la situation de décision (C1.3.1 et C1.3.2) -Une modélisation des préférences du décideur et de son attitude vis-à-vis du risque (C1.3.1) -Un encodage de probabilités subjectives (C1.3.2) -Une description de la prise en compte des biais cognitifs (C1.3.1 et C1.3.2) -Une résolution du cas pour proposer des décisions (C1.3.1 et C1.3.2) 	<p>C1.3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La mesure de l'appétence est justifiée au regard des orientations stratégiques de la gouvernance de l'organisation ; -Les outils et les techniques utilisées pour mesurer l'appétence au risque sont issus de l'analyse de la décision ; -Les étapes de la démarche de modélisation sont respectées -La mesure de l'appétence au risque s'appuie sur une modélisation des préférences de la gouvernance ; -L'appétence est mesurée par la mobilisation d'une métrique ; -La prise de risque acceptable recommandée est justifiée au regard de la mesure de l'appétence au risque de l'organisation. <p>C1.3.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La formalisation de la prise de décision dans l'incertain de l'organisation intègre la mesure de son appétence au risque ; -La formalisation de la prise de décision dans l'incertain de l'organisation tient compte des biais cognitifs ; -Le modèle de prise de décision développé à l'aide de l'outil logiciel est décrit et expliqué ; -La formalisation de la prise de décision dans l'incertain de l'organisation intègre l'encodage des probabilités
--	--	---	---

		<p>L'oral de présentation du rapport est réalisé à l'aide d'un support de présentation. (C1.3.1 et C1.3.2)</p>	<p>d'occurrence des évènements incertains ; -La procédure d'encodage des probabilités d'occurrence des évènements incertains est décrite ; -Le niveau d'adéquation des décisions aux objectifs de l'organisation est justifié.</p> <p>C1.3.1 à C1.3.2 : -Le support de présentation respecte un formalisme professionnel -Les explications, arguments et justifications sont exposés de manière professionnelle.</p>
--	--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A2.1 Traitement des risques industriels, professionnels et environnementaux de l'organisation</p> <p>T1- Identification des risques industriels, professionnels et environnementaux ;</p> <p>T2- Analyse des risques, de leurs impacts et de leur probabilité de survenance ;</p> <p>T3- Formulation des options de traitement des risques (élimination, réduction, partage) ;</p> <p>T4- Evaluation de l'impact des options de traitement du risque ;</p>	<p>C2.1.1- Identifier les risques industriels (dont les risques liés à l'Intelligence Artificielle, à la Supply chain et les cyber risques), les risques professionnels (santé et sécurité au travail) et les risques environnementaux de l'organisation en collectant conformément au RGPD, les données nécessaires (conditions de travail, accidentologie, processus de production, données géographiques, ...) auprès des acteurs internes et externes concernés pour déterminer leurs mécanismes d'apparition et leurs conséquences.</p> <p>C2.1.2- Analyser la probabilité de survenance des risques opérationnels préalablement identifiés et leurs conséquences en mobilisant des outils qualitatifs et quantitatifs appropriés issues de la norme ISO 31010 (analyse de scénario, AMDEC -Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité-, arbre de défaillance, HACCP - Hazard Analysis and Critical Control Points, HAZOP- HAZOP- Hazard and Operability Studies, Méthode du nœud papillon, arbre d'évènements...) de façon à évaluer l'opportunité de traitement de chacun des risques au regard des objectifs de l'organisation.</p> <p>C2.1.3- Formuler les préconisations de gestion des risques en identifiant les options de traitement organisationnelles et techniques dont le cas échéant des outils digitaux tels que la blockchain, visant à éliminer, réduire ou partager les risques et en évaluant leurs impacts sur le niveau de risque résiduel afin que les</p>	<p>Mise en situation professionnelle 100% du bloc</p> <p>Épreuve écrite collective (40%) Epreuve orale individuelle (60%)</p> <p>Réalisation durant une période de 6 semaines d'un projet collectif (groupes de travail de 3 à 5 personnes) autour d'un rapport d'accident tiré d'un cas d'entreprise. Le rapport est ensuite présenté individuellement à l'oral</p> <p>Le rapport devra inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un résumé du scénario de l'accident, de son contexte, de ses conséquences incluant : <ul style="list-style-type: none"> * L'identification des risques industriels, professionnels et environnementaux de l'organisation au regard des données collectées (C2.1.1) * L'identification des différents acteurs internes et externes concernés par les risques (C2.1.1) * les mécanismes d'apparition et leurs conséquences (C2.1.1) 	<p>C2.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les outils et la démarche de collecte sont adaptés aux personnes en situation de handicap (PSH) ; -Les données collectées couvrent les risques industriels, professionnels et environnementaux ; -La conformité au RGPD de la collecte des données est démontrée ; -Les risques opérationnels sont identifiés ; -Les mécanismes d'apparition de chacun des risques sont décrits ; -Les conséquences de chacun des risques sont décrites. <p>C2.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le choix du ou des outils d'analyse est justifié et les outils sont issus de la norme ISO 31010 ; -Les probabilités de survenance des risques identifiés ainsi que leurs conséquences sont évaluées via un ou plusieurs outils qualitatifs et quantitatifs ; -L'opportunité de traitement de chacun des risques identifiés est

	<p>propriétaires des risques jugent de leur acceptabilité et décident de leur mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la probabilité de survenance des risques identifiés, leurs conséquences et opportunités de traitement. (C2.1.2) - Des recommandations de gestion des risques (C2.1.3) - La synthèse des effets des traitements sur le niveau et l'acceptabilité des risques résiduels (C2.1.3) -La collecte et l'analyse des données du REX : <ul style="list-style-type: none"> * Un résumé de la méthode d'enquête après accident, des méthodes de gestion des risques déployées par les acteurs (C2.2.1) * Un résumé des causes directes et les causes profondes (C2.2.2) 	<p>évaluée et justifiée au regard des objectifs de l'organisation.</p> <p>C2.1.3:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les options organisationnelles et techniques de gestion des risques sont identifiées dont les outils digitaux le cas échéant ; -Les préconisations formulées sont justifiées au regard de l'acceptabilité des risques résiduels ; -Le niveau de description (coût et réduction du risque) des options de gestion des risques permet d'orienter la prise de décision du propriétaire de risque concernant leur mise en œuvre ; -L'impact des options de traitement sur les risques résiduels est mesuré ;
<p>A2.2 Gestion des retours d'expérience (REX) liés aux risques industriels, professionnels et environnementaux visant une amélioration des pratiques opérationnelles</p> <p>T1- Organisation du retour d'expérience (REX)</p> <p>T2- Analyse des accidents, des incidents et des presque-accidents</p> <p>T3- Exploitation des REX</p>	<p>C2.2.1- Concevoir un système de retour d'expérience (REX) en décrivant des procédures adaptées aux activités opérationnelles pour organiser la collecte des données sur les presque-accidents, incidents, accidents et les bonnes pratiques conformément au RGPD.</p> <p>C2.2.2- Analyser les données du REX en mobilisant des méthodes d'analyse d'accidents (par exemple en suivant la méthode du BEA - Bureau d'Enquêtes et d'Analyses - dans les transports aériens, la méthode de l'arbre des causes ...), en décrivant le déroulé des événements et en distinguant les causes profondes des accidents de leurs causes immédiates afin de préconiser les mesures d'amélioration des pratiques opérationnelles.</p>	<p>L'oral individuel de présentation du rapport est réalisé à l'aide d'un support de présentation (C2.1.1 à C2.2.2)</p>	<p>C2.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La description des procédures du système de retour d'expérience intègre les activités opérationnelles de l'organisation ; - La description des procédures du système de retour d'expérience intègre les modalités de collecte des données sur les presque-accidents, incidents, accidents et bonnes pratiques ; -La conformité au RGPD de la collecte des données est démontrée. <p>C2.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'analyse des données du REX mobilise des méthodes d'analyse d'accidents, leur choix est justifié ;

			<p>-L'analyse des données du Rex intègre la description du déroulé des événements et la distinction entre les causes profondes et les causes immédiates ;</p> <p>-Les préconisations des mesures d'amélioration des pratiques sont étayées par les données d'analyse du REX ;</p> <p>C2.1.1 à C2.2.2 :</p> <p>-Le support de présentation respecte un formalisme professionnel</p> <p>-Les explications, arguments et justifications sont exposés de manière professionnelle.</p>
--	--	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A3.1 Evaluation de l'exposition financière de l'organisation aux risques</p> <p>T1-Détermination des différentes catégories de risques financiers auxquels l'organisation est exposée ;</p> <p>T2-Evaluation des risques financiers ;</p> <p>T3-Consolidation et mise à l'échelle des impacts financiers de l'ensemble des risques ;</p>	<p>C3.1.1- Identifier les risques financiers de l'organisation en distinguant les risques financiers de contrepartie, de marché, et les risques financiers opérationnels, afin de structurer la catégorisation des différents risques applicables à l'organisation.</p> <p>C3.1.2- Estimer la situation financière de l'organisation en procédant à l'analyse critique des données techniques internes via des outils de data science et d'intelligence artificielle le cas échéant afin de présenter un rapport aux organes de direction intégrant la dimension du risque financier à la stratégie d'organisation.</p> <p>C3.1.3- Evaluer la dimension financière des risques de l'organisation en harmonisant leurs échelles d'impacts financiers afin de mesurer l'exposition financière de l'organisation.</p>	<p>Mise en situation professionnelle 40% du bloc</p> <p>Epreuve orale individuelle</p> <p>Sur la base d'un cas d'entreprise, le candidat réalise un diagnostic des risques financiers.</p> <p>Ce diagnostic est ensuite présenté oralement à un jury représentant le comité exécutif de l'organisation.</p> <p>La présentation du diagnostic comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des différents risques financiers de l'organisation (C3.1.1) - Une estimation de la situation financière de l'organisation aux regards des risques identifiés (C3.1.2) - Une appréciation globale de l'exposition financière de l'organisation (C3.1.3) - La synthèse des données collectées auprès des experts internes et externes (C3.2.1) 	<p>C.3.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les risques financiers applicables à l'organisation sont identifiés et justifiés ; - Les risques financiers identifiés sont classés par catégorie ; <p>C3.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'analyse critique des données techniques internes est présentée et argumentée, en utilisant le cas échéant, des outils de data science et l'intelligence artificielle ; -L'estimation de la situation financière de l'organisation est justifiée, elle est basée sur l'analyse critique ; -Les calculs sont démontrés ; -La dimension du risque financier intégrée à la stratégie de l'organisation est présentée ; -Les explications, arguments et justifications sont exposés de manière professionnelle. -La présentation et son support sont adaptés le cas échéant, aux

		<p>- Une proposition de politique de couverture (C3.2.2)</p>	<p>personnes en situation de handicap (PSH).</p> <p>C3.1.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les échelles d'impact sont justifiées -L'évaluation du niveau d'exposition au risque de l'organisation est justifiée pour chacune des catégories de risques. -L'exposition financière de l'organisation est mesurée, les calculs sont justifiés.
<p>A3.2 Pilotage de l'évaluation des couvertures financières et/ou assurantielles des risques</p> <p>T1-Evaluation de la pertinence des différents instruments de couverture des risques de l'organisation ;</p> <p>T2-Collecte des données sur les instruments de couverture les plus appropriés auprès des experts internes et externes ;</p> <p>T3- Evaluation de l'impact de la couverture des risques financiers sur les grands équilibres de l'organisation ;</p>	<p>C3.2.1- Evaluer les différents instruments de couverture financiers et assurantiels de l'organisation en mobilisant les expertises internes et externes (DAF, juristes, assureurs, ...), en synthétisant les principales données collectées afin de déterminer la pertinence de chaque instrument au regard des différentes catégories de risques financiers identifiées.</p> <p>C3.2.2- Evaluer l'impact de la couverture des risques financiers sur les grands équilibres de l'organisation au regard de sa stratégie en mobilisant les différents instruments financiers et assurantiels identifiés afin de proposer aux organes de gouvernance une politique de couvertures en adéquation avec les besoins de l'organisation.</p>		<p>C3.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les différents instruments de couverture financière et assurantielle sont décrits - Le choix des instruments les plus appropriés est justifié ; -L'identification des experts internes et externes à mobiliser pour la collecte de données sur les instruments est justifiée ; -Les outils et la démarche de collecte sont adaptés aux personnes en situation de handicap (PSH). -Les données collectées sont choisies pour permettre l'évaluation des instruments de couverture ; -Les données sont synthétisées. <p>C3.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La mesure de l'impact sur les grands équilibres de l'organisation de la couverture des risques

			<p>mobilise les différents instruments financiers et assurantiels ;</p> <p>-La proposition de politique de couvertures est justifiée au regard des besoins de l'organisation ;</p>
<p>A3.3 Pilotage du reporting externe sur les risques financiers et extra-financiers auprès des investisseurs, des autorités de régulation et autres parties prenantes concernées</p> <p>T1- Organisation du reporting sur la dimension financière des risques ;</p> <p>T2- Organisation du reporting sur les risques associés à la soutenabilité ;</p>	<p>C3.3.1- Consolider l'évaluation financière des risques en synthétisant les données de l'exposition financière et de la politique de couverture financière et assurantielle de manière à préparer la rédaction du document d'enregistrement universel conformément à la réglementation Prospectus 3².</p> <p>C3.3.2- Mesurer l'impact de l'organisation sur l'environnement économique, social et naturel et de cet environnement sur l'organisation en analysant une matrice de double matérialité³ de façon à répondre aux exigences de reporting dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).</p>	<p>Rapport professionnel 60% du bloc</p> <p>Epreuve écrite individuelle</p> <p>Sur la base des documents réglementaires et de la communication financière et extra-financière d'une entité listée sur un marché réglementé (SBF120), les candidats analysent le cas durant une période de 6 semaines.</p> <p>Chaque candidat remet individuellement un rapport de l'analyse de la communication sur les risques financiers et extra-financiers comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'évaluation financière des risques et la synthèse des données (C3.3.1) -Une analyse de la matrice de double matérialité (C3.3.2) 	<p>C3.3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La synthèse des données intègre les données de l'exposition financière et de la politique de couverture financière et assurantielle ; - La conformité du document d'enregistrement universel à la réglementation Prospectus 3 est justifiée. <p>C3.3.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'analyse de la matrice de double matérialité est justifiée et expose : *la mesure de l'impact de l'organisation sur son environnement économique, social et naturel ; *la mesure de l'impact de l'environnement économique, social

² <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/prospectus-3-entree-en-application-des-reglements-europeens>: Le règlement européen (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017 (Prospectus) et deux règlements délégués associés sont entrés pleinement en application le 21 juillet 2019. Ils s'appliquent aux prospectus visés à compter de cette date. L'Autorité des marchés financiers (AMF) accompagne les émetteurs dans la mise en œuvre de leurs nouvelles obligations.

³ Le concept de double matérialité souligne que les deux dimensions, financière et d'impact, sont interdépendantes et doivent être prises en compte conjointement dans l'évaluation globale de la performance d'une entreprise.

			<p>et naturel de l'organisation sur le fonctionnement de cette dernière.</p> <ul style="list-style-type: none">-La conformité de la matrice de double matérialité aux exigences de reporting de la CSRD est justifiée. <p>C3.3.1 et C.3.3.2 :</p> <ul style="list-style-type: none">-Les contraintes normatives de présentation des livrables sont respectées.-L'expression écrite est professionnelle tant en termes d'orthographe, de syntaxe que de vocabulaire employé.
--	--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A4.1 Pilotage de la préparation aux situations de crise par l'identification et la formation des acteurs de la cellule de crise, la gestion de l'organisation matérielle et la mise en place de simulations de ces situations</p> <p>T1- Management d'un réseau de correspondants en charge des crises (sélection, information, sensibilisation, formation) ;</p> <p>T2- Prévision de l'organisation matérielle de la cellule de crise ;</p> <p>T3- Conception et animation des simulations et exercices de crise et identification des axes d'amélioration ;</p>	<p>C4.1.1- Formaliser un dispositif de gestion de crise en décrivant les structures matérielles et organisationnelles ainsi que les procédures opérationnelles afin d'identifier les acteurs de la cellule de crise et de définir les moyens nécessaires à la conduite de la gestion de crise.</p> <p>C4.1.2- Former les acteurs préalablement identifiés, à la gestion de crise en organisant des simulations adaptées au scénario de crise afin de les préparer aux bonnes pratiques à adopter en cas de situation de crise.</p>	<p>Mise en situation professionnelle 40% du bloc</p> <p>Epreuve écrite individuelle</p> <p>Suite à un exercice de simulation de crise d'une journée, le candidat rédige un rapport de REX comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description du dispositif de gestion de crise organisé (C4.1.1) - Le descriptif du déroulement de la simulation de crise (C4.1.2) - L'auto-évaluation des comportements individuels pendant l'exercice (C4.1.2) - Les leçons à tirer pour la conception d'un plan de formation à la gestion de crise (C4.1.2) - Les conditions d'armement (C4.2.1) et de désarmement (C4.2.2) de la cellule de crise - Une analyse critique de l'animation de la cellule de crise (C4.2.2) <p>Mise en situation professionnelle 20% du bloc</p> <p>Epreuve orale individuelle</p> <p>Sous la forme d'un exercice de media-training filmé, le candidat</p>	<p>C.4.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les moyens humains et matériels ainsi que la structure organisationnelle nécessaires à la gestion de crise sont identifiés ; -Les procédures opérationnelles sont décrites ; -Le dispositif de gestion de crise présenté est complet. <p>C.4.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le descriptif du déroulement de la simulation permet d'évaluer la réponse apportée au scénario de crise. Cette évaluation est justifiée. -L'auto-évaluation des comportements individuels propose des axes d'amélioration ; -Le plan de formation proposé permet de se conformer aux bonnes pratiques de gestion de crise.
<p>A4.2 Gestion de la situation de crise durant tout son cycle de vie</p> <p>T1-Evaluation des alertes et déclenchement de la cellule de crise ;</p> <p>T2-Animation de la cellule de crise ;</p>	<p>C4.2.1- Evaluer l'alerte par son potentiel de déstabilisation de l'organisation en analysant l'évènement déclencheur pour prendre la décision d'armer la cellule de crise.</p> <p>C4.2.2- Animer une cellule de crise en interagissant avec les équipiers et en organisant des points de situation réguliers pour répondre aux évènements déstabilisateurs et juger du retour à une situation stabilisée.</p>	<p>Mise en situation professionnelle 20% du bloc</p> <p>Epreuve orale individuelle</p> <p>Sous la forme d'un exercice de media-training filmé, le candidat</p>	<p>C.4.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'évènement déclencheur est décrit et justifié ; -Les conditions d'armement de la cellule de crise sont décrites ; - La corrélation entre l'alerte et l'évènement déclencheur est identifiée.

<p>T3-Communication externe sur la crise ;</p> <p>T4-Gestion de la fin de crise ;</p>	<p>C4.2.3- Communiquer en situation de crise avec les parties prenantes externes en maîtrisant son stress et en adaptant son discours à ses interlocuteurs y compris en situation de handicap afin de garantir la qualité des messages transmis.</p>	<p>répond aux sollicitations d'un jury prenant le rôle d'un représentant de média (C4.2.3)</p>	<p>C4.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'analyse critique de l'animation de la cellule de crise identifie les axes d'amélioration de la communication avec les co-équipiers ; -L'analyse critique de l'animation de la cellule de crise identifie les axes d'amélioration de l'organisation des points de situation ; -Les conditions de désarmement de la cellule de crise sont décrites. <p>C4.2.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La prise de parole et l'attitude démontrent la maîtrise du stress ; -Le discours est adapté aux interlocuteurs (y compris en situation de handicap) ; - Le discours intègre les attentes des parties prenantes.
<p>A4.3 Planification de la Continuité d'Activités (PCA)</p> <p>T1-Identification des activités et processus critiques de l'organisation ;</p> <p>T2-Elaboration de scénarii de perturbation d'activité ;</p> <p>T3-Formalisation des moyens et procédures à mettre en place dans chaque scénario ;</p> <p>T4-Rédaction du PCA en intégrant le REX ;</p>	<p>C4.3.1- Concevoir un Plan de Continuité d'Activité en tenant compte des activités et processus critiques de l'organisation, en élaborant des scénarii de perturbation d'activité et en formalisant des procédures pour minimiser les conséquences de ces perturbations.</p> <p>C4.3.2- Piloter l'amélioration continue du PCA en exploitant le retour d'expérience de façon à faire évoluer le PCA.</p>	<p>Rapport écrit individuel 40% du bloc</p> <p>Epreuve écrite individuelle</p> <p>A partir d'un cas, le candidat rédige un rapport comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception du PCA (C4.3.1) - Le dispositif d'amélioration continue du PCA (C4.3.2) 	<p>C.4.3.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les activités et processus critiques de l'organisation sont identifiés ; -Des scénarii de perturbation d'activités sont précisément décrits ; -Les procédures de réponse aux scénarii de perturbation d'activité sont formalisées. <p>C4.3.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le processus d'amélioration continue du PCA est décrit ; -Le REX est exploité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A51 Management de l'organisation du dispositif de gestion globale des risques</p> <p>T1- Coordination des acteurs du management global des risques</p> <p>T2- Diffusion de la culture de management des risques de l'organisation</p>	<p>C5.1.1- Coordonner les acteurs du management global des risques en identifiant les freins au changement et les leviers d'action pour proposer une démarche visant à faire adhérer au déploiement de la stratégie globale des risques.</p> <p>C5.1.2- Diffuser la culture du management des risques de l'organisation auprès des collaborateurs en coordonnant les équipes, en animant des ateliers thématiques de sensibilisation et en diffusant la remontée d'informations de façon à inscrire la culture du management du risque dans le fonctionnement de l'organisation.</p>	<p>Rapport écrit individuel 80% du bloc</p> <p>Epreuve écrite individuelle A partir du cas d'une organisation, le candidat (dans un rôle de conseil sur la stratégie de management global des risques) fournit un rapport comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des propositions pour assurer l'implication des acteurs (C5.1.1) -Un diagnostic de la culture des risques et des propositions pour l'améliorer et en assurer une meilleure diffusion (C5.1.2) 	<p>C5.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les changements sont identifiés -Les freins aux changements sont identifiés ; -Les leviers d'action sont identifiés -Les propositions pour assurer l'implication des acteurs sont justifiées au regard des changements identifiés. <p>C5.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les préconisations d'amélioration de la culture des risques de l'organisation sont justifiées : *Au regard du diagnostic réalisé *Au regard du fonctionnement de l'organisation ; -Le diagnostic et les préconisations d'amélioration de la culture des risques de l'organisation intègrent la sensibilisation des équipes ; -Les moyens de sensibilisation des équipes sont décrits et justifiés. Ils
<p>A5.2 Pilotage des processus de management global des risques de l'organisation</p> <p>T1-Consolidation des informations du management des risques à l'aide d'un SIGR (système d'information de gestion globale des risques)</p> <p>T2-Identification des écarts entre les objectifs de management des risques et les résultats obtenus dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'organisation</p>	<p>C5.2.1- Structurer un SIGR conformément au RGPD en déterminant les indicateurs et les outils de pilotage adaptés à l'organisation, en intégrant les données issues des propriétaires de risques pour doter l'organisation d'un outil de supervision et de suivi de la réalisation de ses objectifs.</p> <p>C5.2.2- Piloter et contrôler la mise en œuvre d'une stratégie de management global des risques en identifiant et en analysant les écarts entre les objectifs et les résultats obtenus de manière à concrétiser son alignement avec la gouvernance de l'organisation et son appétence au risque dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.</p>	<p>Rapport écrit individuel 20% du bloc</p> <p>Epreuve écrite individuelle A partir du cas d'une organisation, le candidat (dans un rôle de conseil sur le SIGR) fournit un rapport comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des propositions d'organisation du SIGR (C5.2.1) -Des propositions d'amélioration du pilotage de la stratégie du 	<p>C5.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les changements sont identifiés -Les freins aux changements sont identifiés ; -Les leviers d'action sont identifiés -Les propositions pour assurer l'implication des acteurs sont justifiées au regard des changements identifiés. <p>C5.1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les préconisations d'amélioration de la culture des risques de l'organisation sont justifiées : *Au regard du diagnostic réalisé *Au regard du fonctionnement de l'organisation ; -Le diagnostic et les préconisations d'amélioration de la culture des risques de l'organisation intègrent la sensibilisation des équipes ; -Les moyens de sensibilisation des équipes sont décrits et justifiés. Ils

		<p>management global des risques (C5.2.2)</p>	<p>sont adaptés aux personnes en situation de handicap.</p> <p>C5.2.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'organisation du SIGR est conforme au RGPD ; -Les données issues des propriétaires de risques sont prises en compte -Le choix des outils de pilotage du SIGR est justifié ; -L'organisation du SIGR décrit les modalités de supervision et de suivi de la réalisation des objectifs de l'organisation. <p>C5.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les propositions d'amélioration du pilotage de la stratégie du management global des risques sont justifiées au regard : -De l'analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus ; -De son alignement avec la gouvernance de l'entreprise et son appétence au risque <p>C5.1.1 à C.5.2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les contraintes normatives de présentation des livrables sont respectées. -L'expression écrite est professionnelle tant en termes d'orthographe, de syntaxe que de vocabulaire employé.
--	--	---	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle :

1-La thèse professionnelle :

La mission en entreprise (durée de 4 mois minimum) dans le cadre du Mastère Spécialisé donne lieu à la rédaction d'une thèse professionnelle faisant l'objet d'une soutenance.

Le cahier des charges relatif à la rédaction du mémoire et la soutenance de la thèse professionnelle est fourni au début de la formation.

Au plus tard un mois après le début de la mission en entreprise, les actions suivantes sont réalisées :

- Choix du thème et du sujet de mémoire de thèse professionnelle par le candidat et son tuteur en entreprise
- Validation du sujet et attribution d'un tuteur pédagogique par le responsable de la certification du Mastère Spécialisé
- Communication par le candidat du plan de travail au tuteur pédagogique

Des rendez-vous intermédiaires avec le tuteur pédagogique sont organisés à l'initiative du candidat pour assurer une production conforme et efficiente et relever les éventuels points faibles.

Un document écrit (mémoire de thèse professionnelle) présente les travaux du candidat pendant sa mission en entreprise.

La date de remise du document final est fixée au début de la formation et pré-inscrite dans l'emploi du temps des candidats. Les conditions de remise du mémoire (support numérique ou physique) sont spécifiées en début de formation.

Le mémoire constitue un document de synthèse comprenant entre cinquante et soixante pages actives. Il décrit, à partir d'un plan de rédaction (qui peut être différent du plan de travail) la démarche suivie par le candidat pour répondre au sujet proposé, avec des arguments scientifiques, techniques, managériaux et économiques, en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux associés. Le candidat défend et justifie les solutions qu'il propose. Il peut consigner dans des annexes tous documents (plans, notes de calculs...) qu'il juge nécessaire à la compréhension de son mémoire. La rédaction, la syntaxe et l'orthographe font partie intégrante de l'évaluation.

Une soutenance orale de la thèse professionnelle se déroule à l'issue de la période en entreprise, devant un jury de thèse professionnelle composé de 4 personnes, avec pour moitié des représentants du monde professionnel. Les membres du jury attestent sur l'honneur s'engager à respecter un principe d'impartialité, d'objectivité et de confidentialité (pas de lien, tenant à la vie personnelle ou aux activités professionnelles, qui seraient de nature à influencer sur leur appréciation). Ceux-ci sont sélectionnés par le responsable de la certification.

La soutenance dure entre 50 mn et 1h30 Elle est décomposée de la façon suivante (la durée de la soutenance et de ses différentes étapes sont spécifiques aux programmes de Mastère Spécialisé, celles-ci sont indiquées dans les informations transmises aux candidats au préalable) :

- 20 à 45 minutes d'exposé,
- 20 à 30 minutes de questions,
- 10 à 15 minutes de délibération du jury de thèse professionnelle.

Les entretiens ont lieu en présentiel.

A titre d'information, le Jury dispose de l'appréciation écrite de l'entreprise (appréciation basée sur la grille d'évaluation du mémoire).

Les critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance sont regroupés dans la « Fiche d'évaluation du mémoire et de la soutenance du projet en entreprise » qui est remise au candidat avant le début de sa mission en entreprise.

Suite à la soutenance orale de la thèse professionnelle, le jury de thèse professionnelle délibère en dehors de toute autre présence et prononce un avis sur le travail présenté :

- Rapport écrit
- Soutenance orale

Le jury d'évaluation de thèse émet un avis favorable ou défavorable et dresse un procès-verbal sur lequel figure la décision émise.

2-Le séminaire à l'étranger

Le séminaire à l'étranger vise à exposer les stagiaires aux pratiques internationales de management des risques et des crises. Il consiste à participer à des visites organisées en entreprise, dans des universités ou dans des institutions publiques impliqués dans la gestion des crises et des risques (pompiers, centre de crise...). Des groupes sont chargés chaque jour d'organiser et d'animer des réunions au sujet des visites. Deux modalités d'évaluations sont mises en œuvre :

Cas pratique : Organisation et animation des ateliers de synthèse (évaluation collective par les critères suivants) :

- Structuration de la réunion (ordre du jour, problématiques)
- Organisation des échanges (prises de paroles, relances)
- Mise en évidence des écarts culturels observés par rapport aux pratiques en France

Rédaction d'un rapport d'étonnement en anglais sur le séminaire à l'étranger (évaluation individuelle par les critères suivants) :

- Description synthétique des visites conforme
- Contribution critique des ateliers organisés pendant le séminaire
- Caractérisation des éléments originaux de la culture du risque observés dans les visites
- Expression écrite en anglais

A la suite des épreuves d'évaluation de blocs de compétences, de la soutenance de la thèse et des évaluations liées au séminaire à l'étranger, le responsable de certification consolide l'ensemble des résultats des épreuves d'évaluation et vérifie les conditions d'obtention de la certification :

- Validation de chacun des blocs de compétences
- Validation de la thèse professionnelle
- Validation du séminaire à l'étranger